

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 26 juillet 2022 à 14h sur le site de Landivisiau

La présidence est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général et M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie.

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle			LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X	MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X	KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise	X	X	ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès		
CFDT	RAMBAUD Valérie	X	X	LE MOIGNE Michèle	X	
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny			BODILIS Sylvie		
	LE BORGNE Jacques			MONFORT Franck		
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen		
	KEROUANTON Céline	X	X	VIMFLES Justine	X	X
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	
	LUCAS Thomas	X	X	LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	
SUD	KERNEUR Yann	X

Assistent à la réunion :

Mme Séverine AVILA, IDE Coordinatrice au SSR Pédiatrie de Ty Yann

M. David GUEGUEN, Responsable parcours des personnes âgées

Mme Estelle RIBEREAU, CGS

Mme Maryse DELDICQUE, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
26 juillet 2022 à 14h00
Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 5 juillet 2022.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022*
3. Information sur le Ségur

Pôle sanitaire

4. Avis sur l'organisation de l'astreinte de weekends et jours fériés des masseurs kinésithérapeutes du site de Ty Yann*
5. Avis sur les grilles horaires des aides-soignants et auxiliaires de puériculture du SSRS Enfants et Adolescents du site de Ty Yann*
6. Information sur les tensions RH du SSRS Neurologie du site de Perharidy

Pôle médico-social

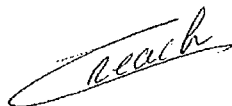
7. Information sur la poursuite de l'expérimentation des séjours de répit sur le site de Saint-Luc
8. Information sur les départs volontaires du site de Saint Vincent Lannouchen

Pôle ressources

9. Avis sur l'organigramme des services de restauration*

La Secrétaire du CSE,

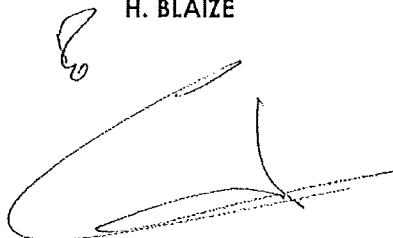
M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



Additif
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
26 juillet 2022 à 14h00
Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Information sur le déclenchement du plan d'urgence sanitaire dans le médico-social : activation du plan bleu pour canicule

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH

* documents joints



Le Président,
H. BLAIZE



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
DU 26 JUILLET 2022
APPROUVÉ**

Début de la réunion : 14h05

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général et M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie.

En l'absence de Mme CREACH, Secrétaire du CSE, la réunion est sous la responsabilité de Mme Marion FLOC'H, Secrétaire adjointe du CSE.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du C.S.E. du 5 juillet 2022

Mme Marion FLOC'H souhaite une modification concernant la date de la réunion mensuelle du C.S.E. en décembre prochain : elle se tiendra le 13 et non le 27 comme noté sur le calendrier 2022.

POUR : 13 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

Le procès-verbal est approuvé.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022

M. COGEN annonce qu'aucune modification n'a été apportée au plan de développement des compétences 2022.

Point 3 : Avis sur les grilles horaires des aides-soignants et auxiliaires de puériculture du SSRS Enfants et Adolescents du site de Ty Yann

M. David COGEN pense que chaque élu(e) peut désormais se connecter sur l'Intranet pour aller chercher les documents annoncés comme joints à l'ordre du jour du C.S.E, le nécessaire ayant été fait dernièrement.

La parole est donnée à Mme Séverine AVILA, infirmière coordinatrice du service, qui explique l'origine des modifications : cela est dû à la diminution du temps de travail d'une auxiliaire de puériculture dans le cadre de la pré-retraite.

Pour Mme Maggy CONAN, salariée de ce service, il n'y a pas eu de soucis particuliers, les remarques faites par les salariés ont été prises en compte et les horaires semblent convenir à tout le monde en pédiatrie.

Mme Stéphanie QUINIOU constate que le nombre de soirées est pratiquement le même pour un temps plein qu'un salarié à 0,50% ETP. Par contre, la dernière ligne du tableau correspond à un 0,54 ETP qui ne fait aucune soirée. Mme QUINIOU pense que l'équilibre n'est pas respecté.

Mme Maggy CONAN précise que la totalité n'a pas été revue : les nouveaux horaires ont été refondus sur la grille existante.

Mme Séverine AVILA ajoute que les salariés travaillent sur des secteurs différents dans ce service. Les 2 salariées à temps plein sont sur l'unité Zéphir mais interviennent également sur d'autres unités et font effectivement beaucoup de soirées.

En ce qui concerne la salariée à 0,54 ETP, il s'agit d'une éducatrice qui est beaucoup dans l'accompagnement des enfants à des ateliers d'oralité par exemple.

M. COGEN remercie Mme AVILA pour le travail réalisé même si la remarque de Mme QUINIOU est juste. Il y aura d'autres évolutions à venir et il faudra peut-être alors en profiter pour revoir tous les horaires et équilibrer l'attribution des soirées.

Mme Marion FLOC'H soumet cette grille horaire au vote des élus :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Départ à 14h20 de Mme Séverine AVILA

Point 4 : Avis sur l'organisation de l'astreinte de week-ends et jours fériés des masseurs kinésithérapeutes du site de Ty Yann

Ce point est reporté et sera vu lors de la réunion mensuelle de septembre prochain.

Point 5 : Information sur le Ségur

Mme la Présidente intervient sur ce point : pas d'informations nouvelles. Quelques commentaires sur les tableaux récapitulatifs présentés lors du dernier CSE. Le Conseil Départemental du Finistère a été rencontré pour le personnel du Pôle Social : sa part devrait être versée en octobre prochain.

En ce qui concerne le Pôle Sanitaire, une dotation est parvenue mais qui ne couvre que 3 mois de versement. Pour le Pôle Médico-Social secteur des Personnes Agées, un recours est tenté pour percevoir ce qui n'a pas été financé. Comme cela a déjà été dit, pour le Pôle Médico-Social secteur des Personnes Handicapées, un point doit être fait à la rentrée sur la problématique de paramétrage évoquée le mois dernier.

Pour ce qui est du personnel du Siège, il reste encore beaucoup de personnes exclues de ces revalorisations salariales.

Mme la Présidente conclut sur la position revendicative et active de la Direction auprès de toutes les instances avec aussi au niveau régional, plusieurs rencontres afin de faire avancer ce dossier.

Arrivée de M. David GUEGUEN à 14h25.

Pour répondre à M. Thomas LUCAS, Mme la Présidente annonce qu'au 1^{er} janvier 2023 tout sera intégré dans l'enveloppe globale de financement. Tant que ce n'est pas incorporé à cette enveloppe, on peut intervenir mais après, on ne saura pas exactement ce que l'on aura.

Pour ce qui est de la T2A, on a reçu quelques simulations mais rien d'autre pour l'instant.

Point 6 : Information sur la poursuite de l'expérimentation des séjours de répit sur le site de Saint-Luc

M. David GUEGUEN parle de la première expérimentation de 4 séjours au cours du deuxième semestre 2021, du retour positif des bénéficiaires et du personnel encadrant les séjours. La loi « ESSOC » permet l'expérimentation de dérogations au droit du travail dans le cadre de séjours de répit aidant-aidé. L'expérimentation est prolongée jusqu'à fin décembre 2023.

L'article 53 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (dite loi « ESSOC ») permet l'expérimentation de **dérogations au droit du travail** dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de suppléance à domicile du proche aidant (relayage) ou dans le cadre de séjours de répit aidant-aidé.

Il est proposé de poursuivre avec l'organisation de 12 nouveaux séjours. Au second semestre 2022, 3 séjours les semaines 42 – 45 et 48. Lors du premier semestre 2023, il est prévu la mise en place de 7 séjours et de 2 autres durant le deuxième semestre 2023.

M. GUEGUEN rappelle que cela permet aux aidants et aux aidés de se retrouver sur quelques jours autour d'activités diverses et variées. On souhaite donc reproduire le même schéma qu'en 2021 avec un « relayeur » présent 24h/24 du lundi au samedi.

Le tarif du séjour est de 1.480€ par binôme aidant-aidé financé entre 75 à 80% par la complémentaire Malakoff Humanis à condition d'y être adhérent. Le reste est à la charge du binôme.

Mme Marie-Françoise LE GLEAU demande si les binômes sont identifiés et s'ils concernent seulement des personnes de l'accueil de jour.

M. GUEGUEN répond que ces séjours ne seront pas uniquement réservés à ces personnes de notre file active. On va couvrir plus largement et pas forcément que sur notre territoire. Il pourra y avoir des échanges avec d'autres secteurs.

2022/2023 Expérimentation n°2	Séjours de répit FONDATION ILDYS Saint-Luc Roscoff																																																																																																																																	
Objectifs des séjours Pour les bénéficiaires	• Accueillir dans un cadre « Bord de mer » des binômes « aidant-aidé » pour un séjour de vacances, de ressourcement en pension complète. • Faciliter l'accès aux propositions touristiques du territoire. • Proposer des activités de loisirs, des ateliers de prévention et des temps d'écoute. • Proposer un soutien pour les actes de la vie quotidienne, si besoin • Proposer un accompagnement à l'aidé qui répond à ses besoins spécifiques pendant que l'aidant vaque à ses occupations, l'esprit tranquille.																																																																																																																																	
Autre objectif	• Expérimenter dérogation au droit du travail / relayage (Loi ESSOC) pour l'encadrement des séjours par un salarié relayeur présent 24/24h tout au long du séjour.																																																																																																																																	
Projet	A la Maison St Luc de Roscoff, Fondation ILDYS • 12 séjours de répit en pension complète, de 5 nuitées du lundi 10h30 au samedi 11h • 5 binômes « aidants-aidés » • Au programme : Activités culturelles, sportives (piscine), expérience de voyage en réalité virtuelle, actions de prévention, soutien. Des activités pour les aidants, pour les aidés et des activités à faire ensemble.																																																																																																																																	
Quand	<u>Dates de l'expérimentation n°2 :</u> du 17 octobre 2022 au 30 septembre 2023 3 périodes : Automne 2022, printemps 2023 et Automne 2023. Pour le total de ces 3 périodes, une moyenne d'environ 35h/semaine est réalisée par les deux salariés. La période en bleu correspond à une activité que le salarié effectuera dans son unité ou service d'origine. <table><tr><td>Sem 42</td><td>Sem 43</td><td>Sem 44</td><td>Sem 45</td><td>Sem 46</td><td>Sem 47</td><td>Sem 48</td><td>Sem 49</td></tr><tr><td>12h</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>12h</td><td>0</td></tr><tr><td>0</td><td>15</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></table> <table><tr><td>Sem 1</td><td>Sem 2</td><td>Sem 3</td><td>Sem 4</td><td>Sem 5</td><td>Sem 6</td><td>Sem 7</td><td>Sem 8</td><td>Sem 9</td><td>Sem 10</td><td>Sem 11</td><td>Sem 12</td><td>Sem 13</td><td>Sem 14</td><td>Sem 15</td><td>Sem 16</td><td>Sem 17</td><td>Sem 18</td><td>Sem 19</td><td>Sem 20</td><td>Sem 21</td><td>Sem 22</td><td>Sem 23</td><td>Sem 24</td><td>Sem 25</td><td>Sem 26</td><td>Sem 27</td><td>Sem 28</td><td>Sem 29</td><td>Sem 30</td></tr><tr><td>0</td><td>0</td><td>12h</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>12h</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>12h</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></table> <table><tr><td>Sem 36</td><td>Sem 37</td><td>Sem 38</td><td>Sem 39</td><td>Sem 40</td></tr><tr><td>12h</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>12h</td></tr></table>	Sem 42	Sem 43	Sem 44	Sem 45	Sem 46	Sem 47	Sem 48	Sem 49	12h	0	0	0	0	0	12h	0	0	15	0	0	0	0	0	0	Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5	Sem 6	Sem 7	Sem 8	Sem 9	Sem 10	Sem 11	Sem 12	Sem 13	Sem 14	Sem 15	Sem 16	Sem 17	Sem 18	Sem 19	Sem 20	Sem 21	Sem 22	Sem 23	Sem 24	Sem 25	Sem 26	Sem 27	Sem 28	Sem 29	Sem 30	0	0	12h	0	0	0	0	0	12h	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12h	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Sem 36	Sem 37	Sem 38	Sem 39	Sem 40	12h	0	0	0	0	0	0	0	0	12h
Sem 42	Sem 43	Sem 44	Sem 45	Sem 46	Sem 47	Sem 48	Sem 49																																																																																																																											
12h	0	0	0	0	0	12h	0																																																																																																																											
0	15	0	0	0	0	0	0																																																																																																																											
Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5	Sem 6	Sem 7	Sem 8	Sem 9	Sem 10	Sem 11	Sem 12	Sem 13	Sem 14	Sem 15	Sem 16	Sem 17	Sem 18	Sem 19	Sem 20	Sem 21	Sem 22	Sem 23	Sem 24	Sem 25	Sem 26	Sem 27	Sem 28	Sem 29	Sem 30																																																																																																					
0	0	12h	0	0	0	0	0	12h	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																					
12h	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																					
Sem 36	Sem 37	Sem 38	Sem 39	Sem 40																																																																																																																														
12h	0	0	0	0																																																																																																																														
0	0	0	0	12h																																																																																																																														

Encadrement	Deux salarié.e.s de la fondation ILDYS encadrent le séjour de répit. • Un.e relayeur-se est présent 24h/24h durant tout le séjour (125 heures/semaine) • Un.e professionnel.le en horaire de jour (44h/semaine)
Communication	• Brochures de présentation des séjours diffusées auprès des professionnels de l'action sociale gériatrique du Finistère et des côtes d'Armor : Plateformes de répit, CLIC, CDAS, ainsi que les personnes en file active des structures « Personnes âgées » de la Fondation ILDYS (accueil de jour, hébergements), bénéficiaires des services hors les murs (Formation des Aidants, Vas-Y, portage de repas...) et des résidences pour personnes âgées (Ker-Anna et Sparienn). • Présentation du projet lors d'une réunion, par visioconférence, aux professionnels de l'action sociale du Finistère. • Information sur le site internet de la Fondation ILDYS
Coût projet	• Le coût du séjour en pension complète pour un binôme : 1480€ • Prise en charge de 75 % du coût du séjour possible par Malakoff Humanis pour leurs ressortissants • Reste à charge pour les bénéficiaires, ressortissant de Malakoff Humanis : - 370€ par binôme, 185€ par personne, 37€ par jour par personne tout compris.
Public	• Personnes âgées (+ de 60 ans) en perte d'autonomie, vivant habituellement à domicile, personne accompagnée par son proche aidant.

Mme Céline KEROUANTON fait remarquer que tout n'est pas idéal dans le service pour accueillir ainsi des personnes en séjour. Le fait d'accueillir cette expérimentation sur le site de St Luc demande une réorganisation au niveau de l'accueil des patients en SSR Cardiologie. Elle évoque le refus d'une patiente en SSR Cardiologie de régler le reste à charge vu qu'elle n'avait pas de douche dans sa chambre.

M. COGEN parle d'utiliser ce site au maximum puisqu'il reste seulement 2 années à occuper ce lieu mais donc sans entreprendre de gros travaux comme l'installation de douche dans les chambres. Le CSE aura plus d'informations en septembre mais c'est une bonne nouvelle que cette expérimentation soit renouvelée. Les aidants en tirent un vrai bénéfice.

Mme Maggy CONAN questionne sur les qualifications professionnelles demandées pour participer à ces séjours de répit.

M. David GUEGUEN répond qu'il s'agit d'aide-soignant ou d'A.E.S.

M. COGEN ajoute qu'il y aura comme la fois précédente une note de service pour avoir les candidatures des salariés intéressés.

Mme Marion FLOC'H demande si les salariées qui ont participé en 2021 seront prioritaires pour 2022.

M. COGEN répond que ça ne sera pas forcément le cas et peut-être que cet accompagnement peut être un SAS de décompression pour sortir de son service habituel. Toutes les candidatures seront étudiées.

Point 8 : Information sur les départs volontaires du site de St Vincent Lannouchen

M. COGEN souhaite savoir de quel syndicat émane ce point.

Mme Marion FLOC'H signale que c'est un point mis par la CGT.

M. David GUEGUEN précise qu'il y a 3 démissions. Deux salariées veulent se rapprocher de leur domicile à cause du prix du carburant, un agent qui souhaite changer de profession et devenir ATSEM en école maternelle. Une aide-soignante qui a obtenu un BTS d'employée administrative et qui ne peut assurer un temps plein en raison d'un problème médical : elle ira travailler en HAD à Morlaix. Et enfin, une mutation d'aide-soignante partant sur un service de Roscoff.

D'autre part, plusieurs professionnelles aides-soignantes vont être diplômées au 31/07/2022 et 5 autres en 2023.

Mme Elisabeth STEPHAN demande s'il y aura des nouveaux apprentis aide-soignant dans la Fondation.

M. COGEN dit qu'il y en aura moins que précédemment, seulement un tiers par rapport au nombre accueilli antérieurement. Après les départs de juillet, on aura 1/3 environ de nos apprentis susceptibles de rester. Les jeunes attendent des contrats suite à leur apprentissage et nous ne pouvons pas tous les garder.

Mme Chrystelle CHRISTIEN revient sur le cas de St Vincent Lannouchen disant que 2 autres démissions sont à venir en plus des 5 départs répertoriés par M. GUEGUEN. La prime grand âge est attendue depuis un moment et ne voyant rien venir, elles quittent leur poste.

Mme Marion FLOC'H ajoute qu'effectivement, cela reste une question permanente auprès des élus sans oublier que les horaires de cet EHPAD ont beaucoup de coupes et il faut travailler un week-end sur 2.

M. COGEN répond que l'incertitude est partout et que la Direction communique en transparence comme lors du dernier C.S.E.

Certains établissements font le choix de verser quand même les primes annoncées mais ce n'est pas tenable dans le temps.

Pour M. COGEN, il y a peut-être des évolutions possibles comme travailler sur 4 jours par exemple, des horaires sans coupe par exemple, ce travail doit se faire.

Mme la Présidente ajoute que sur la prime grand âge, on a un ratio d'encadrement plus important que sur certains autres établissements.

M. COGEN dit qu'au regard du nombre de salariés par rapport au nombre de résidents, il y a peu de chance que les salariés puissent trouver mieux ailleurs.

M. David GUEGUEN raconte que sur Brest 2 salariées avaient quitté la Source pour aller travailler au CHU mais sont revenues peu de temps après car elles n'ont pas trouvé ce qu'on leur avait promis.

Mme la Présidente invite les élus à faire des propositions puisqu'il est prévu l'intervention de la Société **ALBEDO CONSEIL** prestataire retenu pour aider à la création de nouveaux cycles de travail.

Mme Marie-Françoise LE GLEAU interroge sur les dates des départs annoncés.

M. David GUEGUEN répond qu'ils seront effectifs dans les semaines à venir et comme d'habitude, les appels à candidatures seront diffusés dans les services de la Fondation.

M. Jérémy LAVIEC fait part d'une remarque des titulaires : toutes les nouvelles recrues ont une augmentation de salaire de 20% en plus par rapport aux titulaires qui vivent mal cette différence.

M. David GUEGUEN répond que les salariés en CDD bénéficient d'une prime de précarité de 10% et du paiement des congés payés sous forme d'une autre prime de 10%, donc oui, cela fait bien 20%. C'est une obligation légale.

Additif : Information sur le déclenchement du plan d'urgence sanitaire dans le médico-social : activation du plan bleu pour canicule

M. COGEN informe le C.S.E. que le plan bleu a été déclenché à la demande de l'ARS le week-end juste avant la canicule.

M. David GUEGUEN parle de son activation la semaine dernière sans souci, le personnel étant bien au courant des mesures à appliquer pour l'hydratation des résident(e)s. Ce plan a été levé très rapidement.

Recommandations :

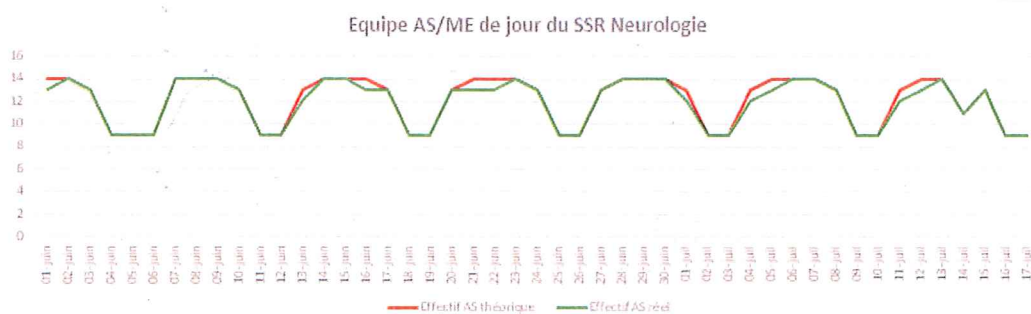
- A la demande du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et compte-tenu de l'alerte canicule, la Fondation ILDYS a activé le 18 juillet le plan bleu dans le secteur médicosocial, s'appuyant sur le guide « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » qui décrit notamment les recommandations suivantes :
- Limiter l'augmentation de la température des pièces en fermant les volets et les rideaux ;
 - Éviter les expositions liées à la chaleur en s'abstenant de sortir aux heures les plus chaudes de la journée, et en passant plusieurs heures par jour dans un endroit frais voire climatisé, en portant des vêtements légers de couleur

M. COGEN remercie M. GUEGUEN pour ses interventions sur les établissements du médico-social.

**Départ de Mme Hélène BLAIZE et de M. GUEGUEN à 15h
et arrivée de Mme Estelle RIBEREAU.**

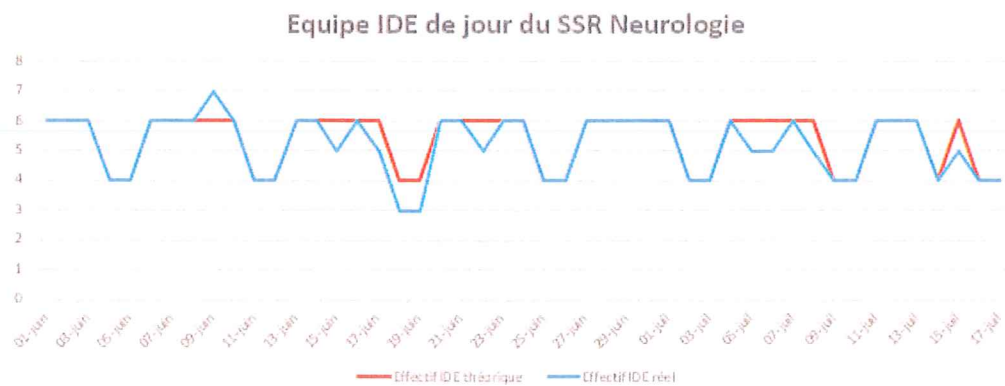
Point 6 : Information sur les tensions RH du SSRS Neurologie du site de Perharidy

Mme Estelle RIBEREAU présente ce point avec la situation du 1^{er} juin au 18 juillet 2022 pour les statistiques. La courbe en rouge correspond à la courbe théorique alors que celle de couleur bleue concerne la courbe réelle des salariés présents dans le service.



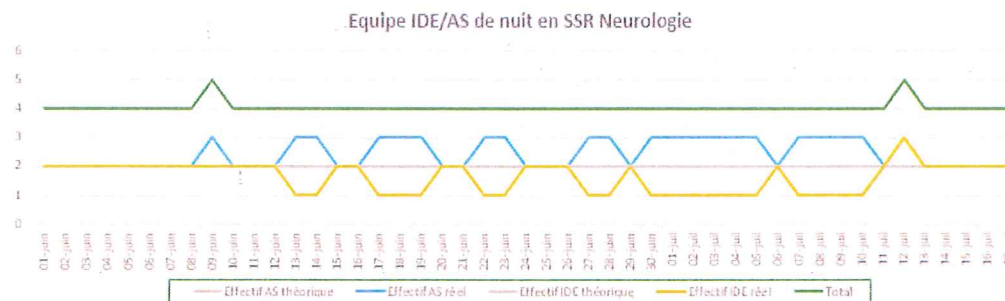
Arrivée de 3 AS pour les congés d'été le 11/07

	juin (30 jours)	juillet (18 jours)
CA	30	40
N	0	10
D	2	2
RRE	40	21
RPE	6	2
Z	4	2
(W = 2 et 3)	14	13



Arrivée de 2 IDE de jour pour les congés d'été le 11/07

	juin (30 jours)	juillet (18 jours)
CA	30	18
K	5	0
D	0	0
RRE	16	8
RFS	21	0
Z	0	0
W à C à B)	5	4



Arrivée d'1 IDE de nuit pour remplacer un départ le 11/07

	juin (30 jours)	juillet (18 jours)
CA	24	12
K	5	5
D	0	0
RRE	4	5
RFS	4	0
Z	0	0

Suite à des absences notamment d'une infirmière de nuit, il a fallu basculer une IDE de jour la nuit pour qu'il y ait 2 aides-soignantes et 2 infirmières la nuit pour 42 patients. Par rapport aux prévisions, il s'est produit un abandon de poste non détecté à l'avance et des arrêts maladies. Durant cette période il y a eu une seule infirmière en poste pour 3 aides-soignants présents ; la procédure dégradée a été déclenchée.

Tout est revenu à la normale depuis que les nouveaux recrutés pour l'été sont arrivés.

M. COGEN trouve intéressant d'avoir ce comparatif sous forme de statistiques. Il est certain que la situation est insatisfaisante mais la Direction fait au mieux.

Mme Nicole BIHAN demande ce qui se passe pour une seule infirmière s'il y a 2 urgences en même temps.

Mme RIBEREAU répond que les infirmières de l'étage descendent pour donner un coup de main.

Plusieurs élues de Roscoff disent que certaines absences ne sont pas remplacées et que ça pose problème dans le service. Les patients peuvent se sentir moins en sécurité.

M. COGEN pense qu'il faut aussi réfléchir sur de nouveaux plannings : le choix d'utiliser les salariés du pool pour remplacer, certains horaires tampon supprimés dans certains services. C'est le moment de faire part de propositions.

Mme Maggy CONAN comprend qu'il est certainement compliqué de trouver des remplaçants mais il est récurrent de ne pas remplacer des salariés absents et pas seulement en période estivale.

Mme RIBEREAU répète qu'il y a de grosses difficultés à trouver des remplaçants pour des absences prévues, remplaçants qui finalement ne viennent pas au moment voulu. Fin juin ce cas s'est présenté par un désistement d'une personne devant commencer le 1^{er} juillet.

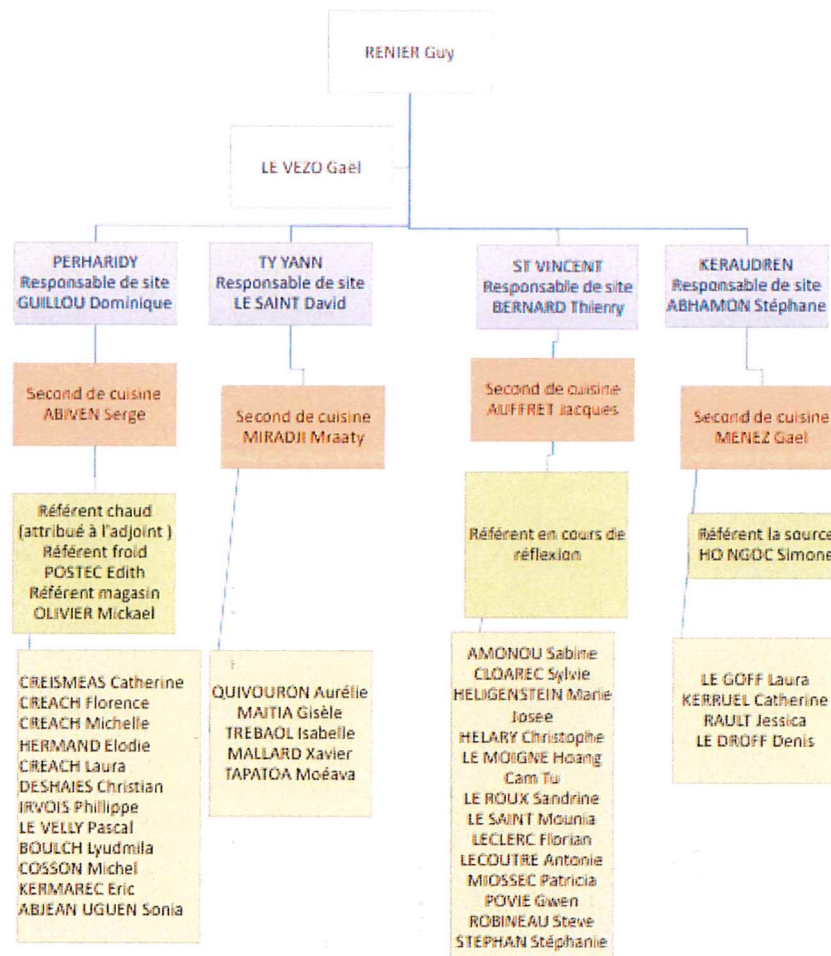
M. COGEN remercie Mme RIBEREAU pour son travail.

Départ de Mme Estelle RIBEREAU à 15h15.

Point 9 : Avis sur l'organigramme des services de restauration

M. COGEN demande d'excuser M. Guy RENIER, Responsable de la restauration de la Fondation, absent pour accompagner une inspection prévue sur le Manoir de Kéraudren, et présente ce point.

Ce point a été mis à l'ordre du jour et correspond à la création de postes de second de cuisine pour des fonctions qui n'existaient pas jusqu'à maintenant sur la Fondation. Ces salariés auront la fonction d'ouvrier qualifié et la liste des missions confiées a été notée sur l'organigramme. Ils pourront ainsi remplacer les absences des Responsables lors de leurs CP par exemple. Cela débouche sur des avenants au contrat de travail avec un changement de catégorie.



	Management complet équipe
	Planification production
	Planification et suivi équipe
	Faire appliquer les règles hygiènes
	Archivage de la traçabilité
	Supervise les achats
	Participe à la production (posté)
	Supervise l'ensemble des actions des équipes de restauration
	Détermine les consignes
	Management équipe réduite (2 à 3 pers)
	Planifie la production de son secteur
	Faire appliquer les règles hygiènes
	Participe à la production (posté)
	Archivage de la traçabilité
	Transmet les consignes
	Suivi factures alimentaire + appro
	Pointage planning
	Remplace le responsable de site pendant son absence
	Responsabilité restreinte sur un secteur (réfèrent)
	Participe à la production (posté)
	Applique les règles hygiènes
	Applique les consignes

Objectifs
Assurer un suivi pendant l'absence du responsable
Relayer les consignes sur le terrain
Véritable soutien pour le relevé et le suivi de la traçabilité...
Créer une dynamique d'évolution dans les équipes
Officialiser des situations existantes

Mme Maggy CONAN remarque qu'il n'y a pas de référent désigné sur Ty Yann ni sur St Vincent Lannouchen.

M. COGEN dit que c'est en réflexion mais que cela se fera pour que l'organisation soit la même sur chaque site.

Un avis du C.S.E. est demandé sur ce point.

Mme Marion FLOC'H propose aux élus de voter :

POUR : 14 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Le C.S.E. donne un avis favorable à la majorité.



Les débuts étant clos, la séance est levée à 15h25. La prochaine réunion est programmée pour le 27 septembre 2022.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

